



Mon entreprise ne peut plus recourir à des cdd ou de l'interim

Par **Biorganic**, le 10/08/2012 à 17:00

Bonjour,
Actuellement dans une entreprise en difficulté, je ne peux en tant qu'encadrant plus recourir à l'embauche de CDD ou intérimaires.
Nous travaillons à la commande en tant que façonniers.
La situation est la suivante :
- tout les CDD renouvelé 1 fois ne peuvent être reconduits sans période de carence (l'intitulé du poste occupé est général : agent de conditionnement par exemple, cela ne laisse guère la possibilité de jouer sur les noms de postes comme on me l'a conseillé)
- ces personnes sous CDD occupent des postes depuis plus de 18 mois et les entreprises d'interim ne peuvent pas m'envoyer de travailleurs temporaires pour remplacer ces personnes en fin de contrat puisque le poste, occupé depuis plus de 18 mois, est sujet à CDI.
- je ne peux embaucher en CDI puisque l'entreprise est en grande difficulté et si nous passons en cessation d'activité la direction s'expose à de gros risques.
Pour résumer :
Le carnet de commande est plein jusqu'à mi octobre et je ne peux acquérir aucune MO pour satisfaire la charge.
J'ai quelques postes sur des lignes particulières à pourvoir ponctuellement (ex 6 jours), je ne sais pas si je peux renouveler en CDD de 6 jours une personne qui vient d'arriver au terme de son 2eme CDD (à un poste différent), sans période de carence de 3 mois.....
Je ne veux pas outrepasser le droit relatif au code du travail comme beaucoup d'entreprises le font actuellement, quelles solutions me restent il ?
Merci d'avoir lu.